



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université Bordeaux 4. hceres-02035667

HAL Id: hceres-02035667

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035667>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : BORDEAUX

Établissement : Université Bordeaux 4 - Montesquieu

Demande n° S3110051442

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La mention Administration publique est une formation en un an dédiée à la préparation des concours de la fonction publique. Elle n'existe qu'au niveau de la L3. Elle est présentée comme un « diplôme complémentaire » de la L3 Droit et science politique. Elle ne dispose pas d'un règlement des études propre. Elle est accessible sur sélection. La capacité d'accueil affichée est de 15 étudiants, mais le dossier mentionne un nombre d'inscrits qui oscille entre 30 et 38. En tout état de cause, c'est une formation de petite taille. Elle fonctionne en partenariat avec l'IEP Bordeaux qui fournit une partie des enseignements.

Avis condensé

- Avis global (entre 10 et 15 lignes) :

La licence mention Administration publique est une formation classique aux concours publics. Dans cette perspective, elle propose un accompagnement spécifique aux étudiants. L'association de l'IEP vient enrichir la formation reçue par les étudiants. Le choix d'un petit effectif rend possible un meilleur encadrement des étudiants et donc augmente leurs chances de succès.

Cette licence présente la particularité de n'être ouverte que sur sélection. Mise à part cette particularité de recrutement, elle est très proche de la licence mention Droit. Cette très forte proximité interroge d'ailleurs sur le statut exact de cette formation au concours qui est habituellement ouverte beaucoup plus largement qu'aux seuls juristes. Cet éclaircissement sur le statut de la formation serait nécessaire pour une meilleure appréciation des rapports avec la licence mention Droit en faisant apparaître clairement ce qui est spécifique à la formation Administration publique et ce qu'elle partage avec la licence mention droit. De même, les spécificités par rapport aux préparations aux concours proposés dans la mention AES voisine seraient à préciser.

- Points forts :

- L'association avec l'IEP.

- Points faibles :

- L'absence d'informations concernant la réussite des étudiants aux concours qui limite considérablement la capacité d'évaluation de cette formation dont l'objectif principal est la préparation aux concours.
- Le pilotage qui n'est pas structuré.
- Le dossier trop incomplet qui ne permet pas de mesurer le suivi des étudiants réalisés.



- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait nécessaire à l'avenir d'améliorer la qualité informationnelle du dossier afin que les éléments essentiels nécessaires à une évaluation pertinente soient fournis. Ceux-ci devraient concerner plus particulièrement le positionnement de la formation, son pilotage et les résultats des étudiants aux concours à l'issue de cette formation.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est très peu renseigné dans le dossier. Compte tenu de l'objectif de la licence, il aurait été utile de pouvoir évaluer les résultats des étudiants aux concours. De même, il aurait été utile de pouvoir évaluer si une analyse des résultats des étudiants est faite par l'équipe pédagogique (par exemple, sous forme d'adaptation des enseignements). Dans une formation dont les résultats se mesurent chaque année à travers le succès de ses candidats, les mesures de pilotage apparaissent encore plus importantes que dans les autres formations.

- 2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est clair. Il correspond à une utilité certaine pour les étudiants. Orienté vers le droit public, il amène les étudiants vers le succès aux concours ou la poursuite en M1 de Droit public. Dans ce cadre, le poids accordé au droit du travail, qui constitue deux des quatre matières à TD, peut éventuellement être discuté.

- 3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Le silence du dossier ne permet pas d'évaluer ces dispositifs.

- 4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Le silence du dossier ne permet pas d'évaluer ces dispositifs.